

Communiqué de presse

Lausanne et Payerne, le 3 novembre 2010

Hébergement des demandeurs d'asile : défis et vision

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a présenté ce jour à la presse ses objectifs en matière d'hébergement. L'implantation d'un nouveau foyer pour l'aide d'urgence et la création d'appartements dans les communes de plus de 2000 habitants sont des priorités.

Plus de 5000 personnes sont assistées par l'EVAM pour leur hébergement dans le canton de Vaud, la majeure partie étant composée de demandeurs d'asile en procédure. Le nombre de personnes en situation irrégulière qui demandent l'aide d'urgence de manière continue ou sporadique est cependant en augmentation. Pierre Imhof, directeur de l'établissement, et Catherine Martin, nouvelle responsable de l'unité Hébergement, étaient présents à Payerne ce mercredi 3 novembre 2010 pour expliquer les défis et la vision de l'EVAM concernant ces prestations d'hébergement.

Les objectifs de l'EVAM à court et moyen terme ont fait l'objet d'un rapport au Département de l'intérieur en juillet 2010. Plusieurs propositions de l'établissement ont ainsi été acceptées en octobre par le canton. Les principales décisions concernent la création de 145 nouvelles places en foyer dans les deux ans à venir et la construction d'appartements dans les villes de plus de 2000 habitants, prioritairement dans celles où le taux de demandeurs d'asile est inférieur à la moyenne, afin de respecter l'esprit de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). Ces projets contribueraient à détendre le marché du logement. Ils pourraient être développés dans le cadre de partenariats public-privé, option qui pourrait être intéressante pour des entrepreneurs et qui permettrait une certaine mixité de l'habitat.

Pour faire face aux besoins à court terme en matière d'aide d'urgence, l'EVAM devra certainement ouvrir dans les prochains mois un nouvel abri de protection civile. Une réflexion est actuellement en cours pour définir les besoins, l'emplacement et le mode de gestion de cette structure.

L'EVAM a également présenté les 13 chantiers de rénovation de ses propriétés pour le logement de personnes en situation régulière ou de personnes à l'aide d'urgence mais considérées comme des cas vulnérables. Les journalistes ont ainsi pu visiter un immeuble de Payerne où les travaux sont quasiment terminés : l'intégralité du bâtiment a été modernisée, 16 appartements refaits et 5 appartements créés dans le souci du développement durable. Le coût total de ces 13 chantiers de rénovation est de 24.2 millions de francs, financés d'une part par les fonds propres de l'EVAM, et d'autre part par l'emprunt de 17.5 millions garantis par l'Etat.

Renseignements

Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication, tél. 021 557 06 06